

Arrêté 2024-PG-004
Examen professionnel d'avancement au grade
d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE
spécialité « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS » - session 2024
Liste des admis à concourir

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations des règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu la convention relative à l'organisation des concours et examens communs entre les centres de gestion des régions Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté 2023-PG-050 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, spécialité « espaces naturels, espaces verts », session 2024, en date du 12 avril 2023,

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au jeudi 06 juillet 2023, le cachet de la poste faisant foi,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des admis à concourir à la session 2024 de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « espaces naturels, espaces verts », est jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Chaque candidat recevra une convocation individuelle.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 5 janvier 2024



Le Président,

Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 11/01/24
et de la publication le : 16/01/24
Par délégation,
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Examen professionnel d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Spécialité « Espaces naturels, espaces verts »

Option : Employé polyvalent des espaces verts et naturels

Session 2024

N° DOSSIER	NOM	Prénom	Obs.
23867	ARTIGA	Denis	
23958	BARBOUX	Cyril	
23845	BEAUBOIS	Mériadec	
23940	BEAUPUY	Michaël	
23851	BOUQUET	Philippe	
23891	BOUÉ	Suzy	
23985	CAYER	Romain	
23948	CHAMAUX	Jérémy	
23950	CHARCELLAY	Aurélien	
23932	CHASTEL	Franck	
23954	CHENAULT	David	
23872	CHERY	Denis	
23926	COGNARD	Julien	
23852	CORBIER	Dylhan	
23888	CORNET	Valérian	
23839	COTTON	Samuel	
23968	COUZY	Laura	
23838	DELAMARRE	Marina	
23853	DELORME	Elisa	
23946	DESFONTAINE	Sylvain	
23844	DEVELLE	Christophe	
23895	DULAU	Anne	
23962	DUPORT	Romain	
23878	FAULCON	Aurélien	
23869	FILLIN	Manuel	
23959	GAUDEMER	Vanessa	
23904	GAUTHIER	Thomas	
23918	GAUTRON	Maxime	
23855	GERVAIS	Gwendoline	
23830	GILLES	Arnaud	
23969	GORIS	Adrien	
23894	GOUDINOUX	Teddy	
23865	GUILLEMAIN	Thomas	
23990	HAPPART	Vincent	
23866	HAYOT	James	
23931	HUET	Thomas	
23994	JARDIN	Damien	
23965	KOCH	Youna	
23836	KOPALA	Florian	
23854	LAURENT	Cédric	
23868	LE BUZULIER	Yoan	
23905	LEONE	Elio	

N° DOSSIER	NOM	Prénom	Obs.
23873	LEPAGE	Baptiste	
23892	LORY	Julien	
23831	LOURDELLE	Kevin	
23835	MARC	Damien	
23945	MAYET	Ludwig	
23840	MENARD	Loïc	
23919	MICHON	Valentin	
23992	MONDAMERT	Théo	
23917	MORIN	Vincent	
23967	NOZACMEUR	Élodie	
23903	PALLARD	Romain	
23910	PATY	Julien	
23877	PIERRAT	Flavien	
23915	PIGEARD	Guillaume	
23897	POIDRAS	Pierre-Etienne	
23889	PRUD'HOMME	Johan	
23893	RABIER	Mathias	
23874	RAT	Nicolas	
23995	RAYMOND	Vincent	
23834	ROBINEAU	Morgane	
23956	ROUILLON	Mathieu	
23955	ROUTET	Julien	
23896	ROZIER	Audrey	
23957	SABATIER	Julien	
23884	SCHINDLER	Emilie	
23916	TABUTEAU	Flavien	
23989	TANGHE	Arnaud	
23984	TARDIVEAU	Guillaume	
23847	VIEILLESZAZES	Thibault	

(*) sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve

Nombre de candidats admis à concourir : 71